

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 4

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

OBJET :
Modification du tableau des
effectifs

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 24 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à 20 heures

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 18 septembre 2026, s'est réuni à la salle des Fêtes, 3 avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

Présents :

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, Mme DAUBELCOUR, M. DALOYAU, Mme BERRA, M. ASSARINI, Mme ANGELO, M. GUIRAUDET, Mme BOEHM, M. GALLIMIDI, Mme HAGEGE RADUTA, M. FOURNIER, Mme CLEMENT, Mme LIMAN, M. BARSIKIAN (*à partir de 20h06*), M. WISS, Mme F. JACQUET, Mme EHLE, M. TAYBI, M. GINDROZ, Mme ELAIC, Mme PARIENTI, Mme BOUKABOU HLALI, M. BUTHION, M. ARNOULT, Mme M. JACQUET, Mme SOVERAN (*à partir de 20h05*), M. ZUILLI, M. DUCHÊNE, Mme AGOSTINI.

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le : 05 OCT. 2026

Publiée le : 05 OCT. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le :

05 OCT. 2026

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET

Absents excusés :

M. PRIOLON Procuration à Mme LIMAN
Mme CHARBONNIER Procuration à M. DALOYAU
M. GELLER Procuration à M. TAYBI

Secrétaire de séance :

Eric SAURAY



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026

D É L I B É R A T I O N N ° 4

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau des effectifs annexé au budget primitif 2026,

Vu la vacance d'emploi publiée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne sur les postes suscités,

Vu l'avis favorable de la commission d'administration générale du 8 septembre 2026,

Vu la note de présentation et sur rapport de Mme DAUBELCOUR,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

CRÉE :

FILIERE SOCIALE
- 1 poste au grade d'agent social à temps complet, sur la fonction d'auxiliaire de puériculture
- 1 poste au grade de puéricultrice à temps complet, sur la fonction de directrice de crèche - référente santé accueil inclusif
FILIERE ADMINISTRATIVE
- 1 poste au grade d'adjoint administratif à temps complet, sur la fonction d'agent d'accueil
- 1 poste au grade d'adjoint administratif à temps complet, sur la fonction d'assistante du service urbanisme

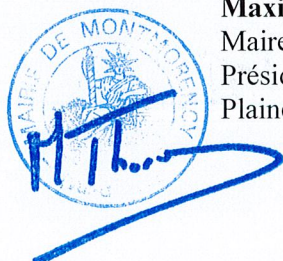
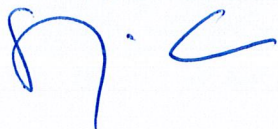
Les rémunérations seront déterminées par référence à la grille indiciaire des cadres d'emplois et grades correspondants. Un régime indemnitaire sera également versé au titulaire du poste le cas échéant.

Les emplois créés, en cas de recherche infructueuse d'un candidat statutaire, pourront être occupés par un agent contractuel, titulaire d'un diplôme de niveau correspondant au cadre d'emplois, recruté à durée déterminée au vu de l'application des articles L332.14, L332-8 2°, L332-9 et L332-10 du code précité.

IMPUTE la dépense au chapitre 012 du budget.

CLOS ET DÉLIBÈRE EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Eric SAURAY
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency
Président de la Communauté d'agglomération
Plaine Vallée – Forêt de Montmorency